

POSTULAT

Auteur PDCC, par Christophe Pannatier (suppl.)
Objet Soutenir l'innovation des PME en Valais
Date 08.09.2015
Numéro 4.0172

Si la recherche est le départ de toute innovation, celle-ci est coûteuse et ne suffit pas à rendre une idée économiquement viable. Ainsi, bien souvent, des idées examinées en entreprise restent en l'état faute de moyen. Des ponts doivent donc être établis entre les entreprises et les différents acteurs de la recherche.

La Commission pour la Technologie et l'Innovation (CTI) est l'agence fédérale pour la promotion de l'innovation. Cet organe aide et soutient les entreprises dans leur collaboration avec la recherche, et permet à des projets novateurs de voir le jour. Dans un projet estampillé «CTI», la répartition des coûts entre les différentes parties est la suivantes:

- 50% pour l'entreprise consistant en 40% d'heures de travail et 10% en espèces
- 50% pour l'établissement de recherche financé par la Confédération.

Les règles d'obtention d'un projet CTI sont très strictes. Un rapport contenant la nécessité, le budget, la faisabilité et la commercialisation dudit projet doit être fourni à une commission d'experts qui l'analyse et le valide ou non.

Depuis une dizaine d'année et afin de stimuler le développement de ses PME, le canton de Berne participe à la part supportée par la société (les 10% mentionnés ci-dessus) jusqu'à 50%, avec un maximum de 50'000 francs suisses. En Valais, une telle mesure serait un signal fort pour notre économie et renforcerait le partenariat EPFL-HES-PME voulu par notre canton.

Conclusion

Au vu des éléments précédents, il est demandé au Conseil d'Etat:

- D'étudier la mise en place d'un système de subventionnement sur le modèle développé par le canton de Berne pour les projets CTI validés
- Le cas échéant, en proposer une mise en place.